L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 DECEMBRE 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 5 DECEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 26 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES:

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré..	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
Deux "	22 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	53 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	93 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	106 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	126 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	146 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
Trente "	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

Les annonces au mois, insérées, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront à 50 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, ces annonceurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune* "
J. O. NIXON, *Crescent* "
WM H. C. KING & Co., *Times* "
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

En à la troisième page, nombre d'annonces.

Annonces—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix plein, c'est-à-dire $1 50 le carré par insertion, moins l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale.*

FEUILLETON.

Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dix terrains dans le Premier District, situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, St-Patrick et Palmyre Deux terrains dans le même District, avec bâtisses, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Baronne, Carondelet et la Cours des Tritons.

Par S Turpin—à dix heures et demie, au magasin de l'importateur G H Norman, 17 & 19 rue Royale, vente par catalogue, de vins, eaux-de-vie, liqueurs, vermouth &c.

Par J C Bishop—à sa salle d'encan, 33 Bienville, grande vente de marchandises sèches.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, grande vente, pour clore, de bottes, souliers et brodequins.

Par E. Roger & Co.—à leurs salles d'encan, marchandises sèches—Aussi, par ordre des gardiens du port, estimées, ces mêmes françaises et Victoria Lawns invariés.

Par G. Lamonest—A. No 69 de la rue de Chartres, boîtines soumises pour dimes et chaussures pour hommes.

Par J. P. Boissean—Au No 52 de la rue Gravier, épiceries, fromages, corned-boeuf, &c.

Par D. E. Morphy—au No 47 de la rue des Magasins, épiceries bonnes en bon état, et du salvage.

Par W. P. Vincent—à sa salle d'encan, grande vente marchandises sèches.

Par O. de Feriet, No 42, rue Royale, grand assortiment de meubles—et des meubles et matériaux avariés.

ARRIVÉE DU CUYLER—Le vapeur R. R. Cuyler, capitaine Dollar, parti de New York le 25, est arrivé ici hier matin. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

ARRIVÉE DU CRÉOLE—Ce vapeur, parti de New York le 22, sous les ordres du capitaine Anderson, est arrivé ici hier matin avec fret et passagers.

LES ULTRA RADICAUX.

Extrait du Courrier des Etats-Unis.

Les votes du Connecticut, du Wisconsin, du Colorado, etc, sur la question du suffrage des nègres nous avaient fait espérer que nous en avions fini, pour quelque temps du moins, avec les déclamations des ultra radicaux. Quelques semaines se sont à peine écoulées depuis que leur répudiation éclatante de leurs théories a été infligée à ceux ci par le peuple, que déjà ils relèvent la tête. Ce n'est plus cette fois pour revendiquer en faveur du nègre des droits que le peuple ne veut pas concéder qu'ils rompent le silence, c'est pour renouveler contre M. Johnson et sa politique une croisade dont la violence rappelle les récentes philippiques de M. Wendell Phillips.

Le clergé protestant se distingue comme toujours au premier rang des adversaires de M Johnson, et, sous l'impulsion de quelques-uns de ses membres les plus influents, la chaire est transformée en tribune d'où pleuvent à l'adresse de l'exécutif les plus virulentes diatribes.

Avant-hier soir, le révérend M Cheever avait convoqué dans sa propre église de l'Union Square un grand meeting de fidèles ... en politique, pour flétrir, "comme elle le mérite", la conduite inexplicable de M Johnson dans la question de la reconstruction. Disons de suite, à l'honneur des assistants, qu'ils sont loin d'avoir accueilli sans quelques murmures les appréciations passionnées que l'orateur a exprimées pour le chef de l'Etat et leur causaient les injustes attaques des orateurs.

La politique de M Johnson, a dit le révérend M Cheever, cause un profond mécontentement dans le public. Mais les opinions n'osent pas se faire jour et les rédacteurs de journaux se taisent, par des motifs de parti, une politique qu'ils savent être mauvaise. Andrew Johnson a été placé à la tête du gouvernement non pour exercer un pouvoir arbitraire, mais pour agir comme agent exécutif des Etats Unis. Il a agi jusqu'ici comme si le pays lui appartenait et comme s'il pouvait disposer à son gré de son territoire et des habitants. Il dépend heureusement du Congrès de faire cesser cette quasi usurpation et il n'y a pas de temps à perdre pour rappeler les représentants de la nation des vues réelles du peuple au sujet de la reconstruction. Pour parvenir à ce but, il se propose de tenir de fréquents meetings dans son église et de donner toute la publicité nécessaire aux discussions qui y auront lieu.

L'orateur qui a succédé à M. Cheever, M. Gilbert, n'a pas été moins vif que son allié contre le Président. Voici les principaux passages de sa harangue:

"L'Empire this conflit est plus vif que jamais, il l'on permet aux représentants des Etats du Sud de siéger au Congrès. Ceux-ci se joindront aux copperheads du Nord et cette combinaison monstrueuse contrôlera le gouvernement. Nous ne pouvons pas laisser ainsi les avantages de la guerre nous glisser des mains. A part des *principes de la loi internationale*, les propriétés personnelles ou autres de tous ceux qui se trouvent en pays ennemi—*et même leur personne*—appartiennent aux conquérants. Nous commandons leurs maîtres légitimes et nous avons le droit de faire de ces personnes ce que bon nous semble. Malgré cela et contrairement à tout précédent, Andrew Johnson s'est arrogé le droit de pardonner. Il s'est érigé en législateur et en juge; il est tout simplement un agent exécutif.

"Aucun roi ni aucun empereur ne s'est jamais arrogé un pouvoir de clémence semblable au sien. Chaque jour il pardonne à des centaines de rebelles et leur restitue des propriétés qui nous appartiennent. Cette conduite est déplorable et elle outrepasse les pouvoirs accordés au Président des Etats-Unis. Celui-ci permet à une aristocratie de rebelles de se réunir en convention et de nommer des représentants. C'est un outrage flagrant à la liberté du peuple des Etats-Unis. M. Johnson le sait: il connaît la loi aussi bien que qui que ce soit; mais depuis le jour où Wilkes Booth a fait Andrew Johnson président, celui-ci a agi constamment comme le défenseur des Etats rebelles et le champion des doctrines de sécession. (Murmures et applaudissements.)

"Andrew Johnson ne vise qu'à assurer sa réélection et toutes ses manœuvres ne tendent qu'à une chose: se faire nommer par le Sud uni aux copperheads du Nord, s'il n'est pas content pour ceux qui l'ont élu vice-président. (Nouveaux murmures.)"

Nous faisons grâce à nos lecteurs de la reproduction des autres discours édifiants qui ont été prononcés dans ce meeting mémorable, qui doit, paraît-il, se renouveler tous les huit jours.

CONSÉQUENCES D'UNE GUERRE AVEC LA FRANCE—La *Tribune* de New York envisage d'une façon fort juste les conséquences d'une guerre avec la France:

"Si les Américains interviennent en donnant à Logan les 20 000 hommes qu'il demande, dit-on, ils rendraient service au gouvernement français. La France, n'ayant pas quand ces bonnes ont été en jeu.... Elle peut prendre plus ou moins conseil de Maximilien, mais quand l'honneur français est intéressé, elle jettera dans la balance son dernier homme, son dernier franc et sa dernière baïonnette! Si les Etats-Unis tiraient sur le pavillon français, nous aurions une guerre avec la France, et très probablement avec l'Angleterre, car l'alliance qui a vaincu la Russie est encore intacte. Nous ne voulons pas envisager une pareille éventualité. Nous ferons tout pour l'éviter. Nous ne trouverons assurément pas le Rio Grande pour la prévenir. Quelle que fût l'issue d'une guerre, elle ne saurait d'aucune utilité pour Juarez. Nous aurions une armée d'invasion tout aussi bien qu'il lui en faudrait......"

ACCIDENT—Nous lisons dans le *Louisianais*:

Nous apprenons qu'un accident déplorable a eu lieu sur l'habitation de Mme Ve. Chotteile. M. Severin Labiche, employé à la rouleison, a eu la main gauche broyée par les rôles de la machine à vapeur. L'amputation a été effectuée. Le malheureux a subi l'opération avec un courage qui ne s'est pas démenti [illegible].

Nouvelles du Nord par l'Ouest.

Dans les journaux de St-Louis du 28 et 29 novembre nous trouvons les dépêches supplémentaires qui suivent:

Demandes de pardon.

Washington, 28 nov—Malgré l'ordre donné par le président de ne plus accorder de certificats de pardon pour le moment, les demandes pleuvent au bureau de l'avocat-général. Parmi les visiteurs de ce matin se trouvaient R. M. T. Hunter et les généraux rebelles Terrell, du Texas, et Brown, du Tennessee.

Renvoi d'ouvriers des chantiers de marine.

New-York, 28 nov—Il a été décidé qu'on ne pouvait se passer du travail de tous les ouvriers de l'arsenal de Brooklyn qui n'avaient servi ni dans l'armée ni dans la marine pendant la guerre de la rébellion. En conséquence ils vont être invités à chercher de l'emploi ailleurs.

Chute d'église.

La nouvelle église en voie de construction pour la Congrégation Méthodiste sous la direction du Rév. M Booth, à l'angle de la place de l'Union et de la rue Noble, a été renversée par le coup de vent qui s'est fait sentir ici vers minuit.

Désordre à Savannah.

New-York, 28 nov—Le Savannah *Republican* du 25, rapporte qu'une escouade de nègres et de blancs ont été arrêtés et amenés devant le colonel Sickles, le 24, pour avoir assailli un M. Holt Lolan, de cette ville, et avoir menacé d'attenter à sa vie. Dimanche dernier, M. Lolan, accompagné d'un autre monsieur et d'un homme de couleur, se rendait vers une plantation voisine pour y faire enlever les restes de son fils mort, lorsqu'ils furent attaqués par une troupe de nègres armés, qui leur ordonnèrent de rebrousser sur leurs pas; ce qu'ils firent, mais suivis par les nègres. A peine rebroussaient-ils chemin qu'ils furent arrêtés par la populace et M. Lolan fut forcé de donner son pistolet et son argent, $70. Son compagnon fut forcé d'en faire autant, mais il n'avait que $5. Les nègres délibérèrent alors pour savoir s'ils tueraient Lolan, mais ils en furent détournés par un vieux nègre qui se trouvait parmi eux.

Le colonel Sickles les a fait traduire devant une cour militaire.

Troubles dans le Wisconsin.

Milwaukee, 28 nov—La voie du chemin de fer de La-Crosse a été rompue et un pont brûlé près de Germantown, à 18 milles de cette ville, hier soir, et l'on suppose que ce dommage est l'œuvre des *hypothéqueurs* de ferme, et de ceux qui ont hypothéqué leurs fermes sur la ligne du chemin de fer jusqu'à concurrence d'un million de piastres, lesquelles hypothèques se trouvent éteintes.

Les *hypothéqueurs* menacent de détruire toute la voie si la compagnie ne prend pas des mesures pour garantir le payement des hypothèques. On s'attend à de graves embarras.

Législature de la Caroline du Nord.

Raleigh, 28 nov—L'hon. Thos. Little, unioniste renforcé, a été élu orateur du Sénat de l'Etat. Les deux chambres se sont organisées et ajournées à demain.

Le gouverneur Holden se remet et peut s'asseoir maintenant dans sa chambre.

Rapports de Washington

Washington, 28 nov—La partie du message à laquelle le Président a porté le plus d'attention est celle qui est relative au Mexique. Il dit cependant qu'une intervention de notre part n'est pas nécessaire.

Réfugiés féniens à Paris.

New-York, 28 nov—Une correspondance de Paris au New York *Herald* dit qu'un des éditeurs du Dublin *Irish People* et cent autres Irlandais se sont réfugiés à Paris. Il dit ici que le premier mouvement des Féniens sera de s'emparer du Canada.

Affaire entre généraux.

Le Savannah *Herald* dit que le général Gillmore a obtenu le pardon du général rebelle Elliot qui a défendu le fort Sumter contre lui.

Les enfants blancs de Savannah.

Un ordre publié dans le *Herald* donne avis aux enfants des blancs à Savannah de s'abstenir de tout mauvais traitement envers les enfants des affranchis.

Les affranchis, occupant encore des terres qui ont été rendues à leurs anciens propriétaires, sont ainsi prévenus qu'ils doivent les évacuer avant le 20 décembre.

Maximilien fortifie les frontières de l'empire.

New-York, 27—Une correspondance de Washington au *Herald* dit que d'après les dernières nouvelles du Mexique, le cabinet de Maximilien aurait adopté la résolution de faire fortifier les frontières, et le maréchal Bazaine a déjà fait commencer les travaux.

On dit que dans une entrevue avec Maximilien, Napoléon lui reprocha son manque d'énergie.

Projet de réduction de taxe.

Washington, 28 — Un membre du comité de finance du Sénat s'est prononcé pour une réduction de taxe jusqu'à concurrence de 100 millions de piastres, pendant que la situation du trésor le permettra pendant l'année prochaine. Le sénateur est opposé à la substitution des taxes sur les ventes pour la taxe de revenu, comme beaucoup de gens l'ont proposé, bien qu'il confesse que l'adoption de quelque importante modification de la taxe actuelle du revenu soit probable.

Un nouveau plan pour organiser le Congrès.

On rapporte que l'Hon. Thaddeus Stevens veut qu'on place les noms de tous les membres du Sud sur la liste du Congrès, et qu'au premier appel ils soient soumis au serment d'épreuve, la question se trouvant ainsi tranchée dès l'ouverture de la session. Ceux qui prêteront ce serment seront admis à siéger. Le plan, néanmoins, n'est pas *autorisé*, disent les amis de M Stevens.

Entrevue avec le Président.

Washington, 28—L'ex-gouverneur Hahn, de la Louisiane, les sénateurs Dixon et Nesmith, le général Farnworth, le général Butler et Humphrey Marshall ont eu une entrevue avec le Président aujourd'hui.

Démenti.

Il n'est pas vrai que le gouvernement ait expédié un navire pour aider à la pose du câble dans le détroit de Behring.

Abolition de l'esclavage par l'Espagne

Le gouvernement espagnol publie un décret qui est son premier acte décisif pour la suppression de la traite des noirs et pour l'affranchissement des esclaves qui travaillent dans ses colonies.

Ce décret est précédé d'un rapport de M Canovas del Castillo, ministre des colonies, à la reine, qui explique les motifs de cette décision. Voici le texte de ce décret, que nous traduisons de la *Gazette de Madrid*.

Art. 1er.—Les 103 nègres nouvellement arrivés de Guinée, provenant d'un navire portugais, et que les autorités espagnoles de Cuba ont saisies, au mois de septembre dernier, seront transférés aux frais du gouvernement à l'île de Fernando Pô, ou sur tout autre point des possessions espagnoles du golfe de Guinée.

Art. 2.—Seront également transportés aux mêmes possessions, à partir de la publication de ce décret, tous les nègres que les autorités ou forces espagnoles de toute catégorie saisiront, conformément aux traités avec les nations étrangères, et aux lois et règlements du royaume qui défendent la traite.

Art. 3.—Un règlement spécial déterminera les conditions auxquelles les esclaves existants dans les îles de Cuba et de Puerto Rico pourront passer de l'une à l'autre de ces îles ou en traverser le territoire. Les nègres qu'on prendrait en dehors de ces conditions, et s'il n'est pas prouvé que ce sont des fugitifs, seront compris dans les dispositions de l'article 1 du présent décret.

Art. 4.—Le transférement des nègres auxquels s'appliquent les trois articles précédents s'effectuera aussitôt que les tribunaux ou autorités compétentes les auront déclarés émancipés, les remettant à la disposition des autorités civiles supérieures. Le gouvernement de S M. adoptera les dispositions convenables pour que cette déclaration aboutisse avec la plus grande promptitude possible, quelle que soit la nature, quel que soit le caractère des procès qui s'instruiront en vertu de la capture.

Art. 5.—Les nègres transférés aux possessions espagnoles du golfe de Guinée *deviendront complètement libres* à leur arrivée dans ces possessions; ils seront conduits aux ports qu'ils désigneront sur les côtes du continent africain, à moins qu'ils ne préfèrent rester dans les possessions espagnoles, sous la protection du gouvernement, ou s'engager comme travailleurs, ainsi que le font les autres nègres, et pour le temps que fixent les règlements.

Art. 6.—Lorsque les nègres transférés préféreront, en usage de leur liberté, rester à Fernando-Pô ou toute autre des possessions espagnoles désignées à l'article précédent, les autorités espagnoles auront soin, pour réaliser les dispositions bienfaisantes de l'annexe C du traité du 28 juin 1835, qu'on accomplisse fidèlement, autant à l'égard des nègres émancipés en vertu de sentences des tribunaux mixtes, de justice, qu'envers ceux qui auraient été émancipés par des tribunaux espagnols, les prescriptions des articles 1 et 4 de ladite annexe et les règlements du gouvernement sur les émancipés qui auraient obtenu leur lettre de liberté dans les îles de Cuba et de Puerto Rico.

Art. 7.—Est révoquée à partir d'aujourd'hui la faculté de consigner les nègres émancipés, accordée aux gouverneurs civils supérieurs des possessions d'outre-mer où existe l'esclavage.

Art. 8.—Au fur et à mesure qu'on arrivera au terme des consignations actuelles, les émancipés entreront au dépôt où le gouvernement pourvoira à tout ce qui est nécessaire pour leur subsistance et leur salaire, les occupant aux travaux publics qui seront pour eux obligatoires tant qu'ils resteront dans cet Etat.

Art. 9.—Le gouvernement pourra déclarer complètement libres les émancipés qui entreront au dépôt et qui compteront plus de cinq années de séjour dans les îles de Cuba ou de Puerto-Rico, les autorisant à y séjourner aux conditions fixées par les règlements, ou les faisant transporter à l'une des possessions espagnoles du golfe de Guinée ou à tout autre point qu'ils désigneront.

Art. 10.—Reste interdite la faculté d'aller au delà des consignations existantes pour les nègres émancipés. Les possesseurs actuels et légitimes des nègres émancipés seront seuls responsables, dorénavant, envers le gouvernement, de l'accomplissement de toutes les obligations que produit la consignation.

Art. 11.—Le ministre des colonies donnera les instructions nécessaires pour la plus exacte et la plus prompte exécution du présent décret royal.

Donné à San-Ildefonso, le 27 octobre 1865.
Signé de la main royale.
Le ministre des colonies,
ANTONIO CANOVAS DEL CASTILLO.

GRANDE VENTE DE CHAUSSURES.—Il sera vendu mardi prochain 5 du courant, à 10 heures du matin, par le ministère de MM. Hoffman & Marks et à leur salle d'encan rue de Chartres No 33, une immense quantité de chaussures pour hommes, femmes, jeunes garçons et aussi un grand lot de bottes pour cavaliers. Ces articles arrivent du Nord et seront adjugés sans réserve, attendu que la maison qui les fait vendre peut, finalement le faire aux prix des ventes en gros des fabriques de Boston.

LA COLONISATION AU MEXIQUE.

L'initiative prise par l'empereur Maximilien dans la grande question de la colonisation du Mexique, produit déjà les plus heureux résultats. De tous côtés se fondent des colonies agricoles, dont quelques-unes même sont déjà en pleine voie de prospérité. Six haciendas ont été acquises dans les environs immédiats de Cordova viennent d'être morcelées et divisées entre les nouveaux colons récemment arrivés d'Europe. Sur le Rio Verde, de San Luis de Potosi, deux vastes plantations de coton sont exploitées par M Weo, un Alabamien, et promettent une récolte abondante.

Les rapports des préfets constatent l'impulsion donnée à la colonisation dans l'intérieur par les heureux essais entrepris sur la route de Mexico au littoral. Les grands propriétaires offrent spontanément une partie de leurs terres à la colonisation et cherchent à attirer les émigrants par des concessions aussi judicieuses que libérales.

Le journal officiel publie une demande de colons, adressée au gouvernement par le propriétaire du rancho de Mesquital, M. Romero Gil, qui demande vingt familles belges auxquelles il cèdera pour huit ans le rancho de Mesquital.

Le propriétaire donnera les bœufs, les semences et les terres, sans exiger des colons autre chose que leur travail, cinquante taureaux, autant de vaches et quarante juments, pour la reproduction, seront mis à leur disposition, à titre de prêt.

Le rancho de Mesquital a une étendue de 2,169 acres de bonne terre arrosée; il produit cent fanègues de maïs pour une de semence et dix à quinze de haricots pour une également. Il est situé dans le département de Jalisco, à quinze lieues à l'ouest de Guadalajara. Le climat y est très sain, aucune maladie n'y règne, et à soixante mètres de là passe la route de Guadalajara à Tepic.

Le jour où les colons prendront possession du rancho, le propriétaire leur prêtera deux cents fanègues de maïs, quarante de haricots et dix charges de farine, qui lui seront remboursées sur le produit des premières récoltes.

"Comme agent du gouvernement—dit M. Romero Gil—je dois ajouter qu'il est arrivé ici le général Hardeman et M. Roberts avec leurs familles et plusieurs personnes qui les accompagnent; ils viennent comme agents d'une compagnie de colons. M. Terry est arrivé aussi, avec sa famille et dix personnes, à la recherche d'une propriété, pour s'y établir. Ce sont des Américains, anciens officiers du Sud, qui ne pensent pas à retourner dans leur pays et qui amènent avec eux de belles juments et d'excellents étalons.

"Le général cherche une hacienda d'une grande étendue, avec des terres propres à la culture du coton, de la canne à sucre, du maïs, etc. Il a visité plusieurs propriétés voisines de la ville, qui lui ont offertes, selon le désir que j'en avais exprimé. Il y a ici beaucoup de personnes qui ont grand intérêt à voir s'établir ici les colons.

"Le colonel Terry s'est dirigé vers Tepic, pour voir les haciendas de Santa Cruz et de Teucapan."

M. Juan Ignacio Jimenez, propriétaire de l'hacienda de Santa Rosa Maria, recevra de son côté sur sa propriété 500 colons européens, avec leurs familles.

M Jimenez offre du travail pour cinq ans, à raison de cinquante centavos par jour, excepté le dimanche. Il donnera à chaque colon une habitation et un terrain arrosé, capable d'être ensemencé avec une mesure (*almud*) de maïs; il fournira en outre les outils et les bœufs pour la culture de ce terrain.

Au bout de cinq ans, les colons recevront collectivement $1,500 en argent et 500 paires de bœuf ou leur valeur, à titre de gratification.

En cas de décès de l'un des colons avant les cinq ans, la moitié de sa solde sera payée à la famille jusqu'à l'expiration du délai.

Les colons pourront renouveler leur contrat pour cinq autres années; ils auront droit, en ce cas à des terres, des semences, des bœufs et des outils. Les cinq cents travailleurs,—parmi lesquels il pourra y avoir douze artisans, tels que maçons, charpentiers et charrons, au prix d'une piastre par jour,—viendront armés de carabines et de sabres, le prix de ces armes leur sera payé, mais elles resteront en leur pouvoir pendant toute la durée de leur séjour dans l'hacienda, qu'ils devront défendre en cas d'attaque.

M. Jimenez offre en outre de contribuer pour $20,000, au transport des colons, si le gouvernement veut s'en charger.

Le préfet de Durango annonce d'autre part qu'il donnera gratuitement aux émigrants, venant avec leurs familles, quatre arpents de terre, une paire de bœufs, deux vaches, deux juments, un étalon, deux moutons, deux chèvres, deux porcs, un âne, et quelques poules, ainsi que tous les instruments aratoires nécessaires à la culture. Pendant la première année on distribuera aux colons deux mesures de froment, une demi mesure de haricots et qu'on leur donnera en outre un dollar par semaine. Au bout de cinq ans, le colon devra payer une annuité pour rembourser la valeur de ces avances en nature.

Le conseil municipal de Vera Cruz fait de son côté des offres analogues. Plusieurs riches propriétaires de cette ville ont offert de mettre à la disposition de quelques laborieux et honnêtes artisans, des maisons convenablement situées, sans exiger de loyer pendant l'espace de cinq années.

LEGISLATURE.

Séance du 4 décembre.

SENAT.—Ce corps se réunit sous la présidence de l'Hon. Victor Burthe, et est appelé à l'ordre conformément à l'ajournement.

Le nombre des sénateurs présents n'étant pas suffisant pour former un quorum, le sergent-d'armes envoie ses assistants à la recherche des sénateurs absents.

A 11 heures et quart un quorum est présent et le journal est lu et adopté.

Wm H. Haugh, sénateur de Caldwell, Franklin et Catahoula prête serment.

Le sénateur Mohan présente une pétition en faveur des orphelins de St-Vincent.

Mr Foute présente un bill pour amender un acte relatif aux encanteurs. Référé au comité judiciaire.

Le bill de Mr. Munday sur la punition des personnes qui engagent les affranchis à renoncer à leurs contrats, est référé au comité sur le travail.

La Chambre fait savoir au Sénat qu'elle a donné son concours à divers bills émanés du Sénat.

Une résolution réunie concernant la partie du message du gouverneur qui dénonce l'existence de sociétés secrètes, est adoptée toutes règles suspendues.

On suspend de nouveau le règlement pour adopter la résolution réunie pour la restauration de la statue de George Washington à Bâton-Rouge.

Un bill pour exempter certaines propriétés et certains meubles de saisie pour loyer est référé au comité judiciaire et MM. Burthe et Ragan sont ajoutés comme membres à ce comité, pour remplir le nombre requis.

Un acte pour empêcher le détournement des travailleurs est référé au comité sur le travail.

Sur motion, après le rapport verbal du comité l'heure de 2 h. 1/2 est fixée pour l'inauguration du gouverneur Wells.

Le lieutenant gouverneur s'étant présenté dans la Chambre du Sénat, à midi, sur motion, il est conduit par deux membres au fauteuil du président.

Le serment d'office lui ayant été administré, le lieutenant gouverneur Albert Woorhies prend son siège comme président du Sénat, et dit: Je n'ai jamais appartenu encore ni à l'une ni à l'autre branche de la Législature, mais j'espère avec l'indulgence et l'assistance du Sénat pouvoir remplir mon devoir d'une manière impartiale et satisfaisante.

Sur motion, il est décidé que tous les bills d'un caractère général seront imprimés et tirés à 50 exemplaires.

Le règlement est suspendu, et une résolution jointe pour former un comité qui sera chargé de fixer les salaires ou le *per diem* des employés de l'assemblée générale est adoptée.

Le sénateur Egan présente une résolution pour que le comité sur l'éducation fasse une investigation et un rapport sur la question d'opérer un emprunt sur les terres publiques. Adopté et référé à ce comité.

Une autre résolution d'enquête sur le nombre de personnes détenues au pénitencier, sur les frais qu'elles coûtent et la nature du travail qu'elles font, est adoptée.

Après une courte suspension, le Sénat se remet en séance, et sur la motion de M. Foute qu'un membre soit ajouté au comité sur les résolutions fédérales, M. Gibson est nommé.

Une proposition pour inviter le gouverneur à envoyer au Sénat la liste des nominations qui ont besoin d'être confirmées est ajournée.

Le règlement est suspendu et M. Taylor, d'Est Baton Rouge, présente un acte relatif aux propriétés et successions vacantes. Référé au comité judiciaire.

Un message de la Chambre informe le Sénat qu'elle a approuvé l'acte relatif aux dépenses contingentes de l'Assemblée Générale.

Les différentes parties du message du gouverneur sont référées aux comités spéciaux et celle qui est relative au choix d'un local pour la Maison d'Etat est référée à un comité spécial réuni, sur la proposition de M. Gordon.

Une communication du gouverneur informe le Sénat qu'il n'est pas assez bien pour répondre à l'appel du Sénat à 3 heures, pour son inauguration. La communication est inscrite dans le procès verbal.

Après avoir fixé à midi l'ouverture de ses séances, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

La Chambre se réunit à 11 heures. Le président est au fauteuil et 82 membres répondent à l'appel.

Le procès verbal est lu et l'orateur annonce à la Chambre la composition de chaque comité. (On trouvera dans notre partie anglaise la liste complète des membres qui forment ces comités.)

L'orateur annonce que les membres dont les noms suivent font partie du comité réuni, sur le travail: MM Nutt, Samuel Anderson, Boyne, Decker, Duralde, Ewing, Harrison, Bute, Roman, Davenport, Ditto, Eldridge, Hand, Moreland et McHarry.

M. McConnell, du comité spécial des quinze, rapporte des résolutions réunies protestant contre l'admission de MM Hahn et Cutler comme représentants de l'Etat dans le Sénat fédéral, et requérant du gouverneur qu'il adresse immédiatement la protestation à Washington par le télégraphe.

Les règles sont suspendues et les résolutions subissent leurs différentes lectures et passent avec ce qu'il y ait eu un seul dissentiment pendant le cours de ces opérations.

La résolution du Sénat pour une session réunie à 2 heures, afin de procéder à l'élection de Sénateurs au Congrès des Etats-Unis, est référée au comité spécial des quinze.

Le bill du Sénat allouant $100,000 pour les frais de session passe à la seconde lecture, la Chambre rejetant un amendement proposé par M Bailey pour réduire l'allocation à $25,000. Un amendement présenté par M Kile propose en contraire de l'augmenter de $35,000. Cet amendement ainsi qu'un autre de M McClosky pour réduire les $100,000 à $50,000, est rejeté.

M. Duralde, du comité réuni, chargé de se rendre auprès du gouverneur afin de savoir quand il serait prêt pour son inauguration, rapporte que Son Excellence a répondu qu'elle se présenterait aujourd'hui, à 3 heures, dans la salle des Représentants.

M. Austin présente un bill pour exempter les contribuables de l'Etat qui avaient payé des taxes au gouvernement d'Etat, reconnu par les autorités confédérées, du payement des mêmes taxes au gouvernement actuel, et pour exempter de la même manière de toute taxe les biens confisqués ou dont les autorités militaires [illegible].

avaient pris possession, à moins que les propriétaires n'aient été indemnisés. Référé au comité de finance.

Une résolution introduite par M. Bailey, requérant le comité de finance de faire un rapport aussi promptement que possible sur la situation financière de l'Etat, est adoptée.

Une proposition de M Derosier pour créer un comité spécial au sujet des incendiaires réels, est rejetée, attendu qu'elle appartient de droit au comité sur les terres et levées.

Un bill pour incorporer le bourg de Tangipaho, dans la paroisse de Ste-Hélène, est référé au comité judiciaire.

Un bill de M. Scott pour faire cesser la collection des bills de taxe sur esclaves, est renvoyé au comité de finances.

Un bill de M. Thieneman pour faire payer au juge Bermudez le salaire qui lui est dû comme juge de la Seconde Cour de District pour l'année 1862, est référé au comité des réclamations.

Après une suspension d'une heure et demie, la Chambre reste en session sans s'occuper d'affaires, attendant le Sénat et le gouverneur pour l'inauguration de Son Excellence.

A la fin un message du Sénat annonce que ce corps ne se réunira pas à la Chambre, attendu qu'il a reçu du gouverneur une lettre disant qu'il est allé prêter serment d'office devant le président de la Cour Suprême, et que l'état de sa santé ne lui permet pas de paraître devant l'assemblée pour être inauguré comme gouverneur.

La Chambre alors s'ajourne au lendemain à midi.

L'ANGLETERRE ET LES INSURRECTIONS.—Le *Constitutionnel*, parlant de l'insurrection de la Jamaïque dit:

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le gouvernement anglais se trouve actuellement dans une position difficile, car il a à réprimer, outre cette insurrection, celle des Caffres dans la Nouvelle-Zélande, et la conspiration des Féniens en Irlande; et de plus il va avoir à soutenir une lutte dans l'Inde, au Bhoutan, et peut-être une invasion de Féniens au Canada.

ITALIE.—Le roi d'Italie est parti de Florence pour Naples, par suite de l'aggravation du choléra dans cette ville. Victor-Emmanuel est accompagné des ministres Lamarmora et Cortèse. Le roi sera, dit-on, de retour dans sa capitale le 14. On nous annonce que, par suite de ce voyage, l'ouverture du parlement italien n'aura lieu que le 18. Victor-Emmanuel est aussi bien un roi citoyen qu'un roi soldat; il affronte le choléra de Naples comme il a bravé le feu à San-Martino.

Grand concert à la salle des Odd Fellows—La série des concerts de la saison d'hiver va être inaugurée jeudi prochain par un concert vocal et instrumental qui sera donné dans la salle des Odd Fellows par plusieurs artistes et amateurs distingués sous la direction du professeur Von La Hache. Le produit du concert est destiné à construire un presbytère pour l'Eglise de la Trinité. Le programme du concert est varié et attrayant et nous avons lieu de croire que cette première soirée musicale sera brillante sous tous les rapports.

FOIRE AU PROFIT DES VEUVES ET DES ORPHELINS.—La société des Enfants de Marie, puissamment secondée par des dames charitables de notre ville, organise, en ce moment, sous les auspices du révérend Turgis, ancien aumônier du 30me régiment de la Louisiane, une foire qui s'ouvrira samedi prochain, 9 décembre, dans la loge de la Parfaite Union, rue des Remparts entre Dumaine et St-Philippe.

Le but de cette louable entreprise est de venir au secours des veuves et des enfants de ceux qui ont succombé sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux pendant ces quatre années de lutte. Avons-nous besoin de rappeler que le nombre de ceux que la mort a moissonnés est considérable, et que c'est un devoir de cœur pour tous d'apporter leur concours à l'œuvre qui a pour but de protéger les familles qu'ils ont laissées dans la détresse, contre les privations et les souffrances de tout genre. L'hiver approche avec ses rigueurs, c'est dire qu'il faut non seulement du pain, mais encore des vêtements et du bois pour les veuves et les enfants des soldats confédérés, qui reposent en Virginie, en Géorgie, en Louisiane, dans le Tennessee. Ils ont été les hasards de la guerre les ont fait tomber pour se plus relever. Que chacun envoie *sous* son offrande si faible qu'elle soit, car les petites oboles finissent par faire de grandes aumônes lorsque c'est toute une communauté qui souscrit.

INSTITUT LOCQUET.—La prospérité toujours croissante de l'établissement d'éducation pour demoiselles si habilement dirigée par Mme Max LeRoy, ayant rendu insuffisant le vaste local déjà occupé par ce pensionnat rue du Camp, dans les bâtisses Nos 199 et 201, la directrice a loué à partir du 1er janvier prochain, les deux vastes bâtisses de la rue St Charles qui sont situées derrière l'Institut, et qui ne formeront avec lui qu'un seul établissement.

Cette adjonction permettra à Mme LeRoy de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires et d'externes.

A côté de ces améliorations matérielles, nous devons également signaler d'importantes additions faites aux diverses branches d'enseignement. Les cours de chimie et de physiologie ont été confiés à un savant distingué bien connu dans notre ville, le docteur Crawcour, qui appuiera ses démonstrations d'expériences intéressantes, destinées à élucider d'une façon pratique toutes les théories scientifiques.

Les cours de littérature et d'histoire, par M S. H. S Dimitry, écrivain et littérateur de mérite, sont organisés de façon à profiter non seulement aux élèves de l'Institut, mais encore aux dames qui se sont fait inscrire comme membres de ces classes. Mme LeRoy engage les dames qui désirent en faire partie à se présenter immédiatement.

LA GRANDE VENTE DE CADEAUX.—Les propriétaires du nouveau magasin établi encoignure Royale et Conti, N. W. Manning & Cie, annoncent qu'ils continueront d'une façon permanente le même genre d'affaires, tel qu'il est indiqué dans leur avis inséré dans nos colonnes.

LES HOMMES DU JOUR—Washington, Franklin et Jefferson ont dû à leurs propres mérites la haute renommée qu'ils ont acquise. De même, M. James Pyle doit à la qualité de son savon O. K. la réputation qu'il s'est faite dans le monde des ménagères. Celles-ci proclament hautement que le produit de l'industriel américain est sans rival, et elles ne se trompent pas. La poudre blanc de Pyle est également ce qu'il y a de mieux pour le blanchissage. On trouve les deux articles dans toutes les groceries, mais le dépôt principal est à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée chez A. D. Grieff.

CHRONIQUE LOCALE

FERME DES MARCHÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 1866.—Les marchés de la ville ont été affermés hier; voici le résultat de la vente:

Marché de la Neuvième rue, 4 District, Jno Haas. caution, Mich. Ball.	$5,550
Marché du Port, 3e Dist. à Jno Dumester. caution, Robt Pringle.	11,400
Marché de la rue Claiborne, à G Duvignean. caution, Jno Dumester.	10,200
Marché Soraparu, 4e Dist. à F. F Kraus. caution, F. S. Lamotte.	3,250
Marché Washington, à Joe Doll. caution, Ant. Sherr.	1,400
Marché St Bernard, à Louis Crezel. caution, Jos. Cloras.	2,200
Marché aux légumes et aux fruits, à N. O. Baumgarten et H. T. Sieveke. caution, B. Long.	61,600
Marché aux viandes, 2e Dist. à Jacob Glug. caution, B. Long.	57,200
Marché Poydras, à Nicholas Tourne. caution, A. Pepin.	55,800
Marché Ste Marie, à Alex. Dumestre caution, Paul Ebano.	27,600
Marché Dryades, à Victor et Lanaux. caution, B. H. Miller.	22,800
Marché Magasins, à C. Krummel. caution, Ph. Drum.	25,000
Marché Trémé, à L. Despreaux. caution, H. Lacroix.	37,700
Total	$321,700

La ferme de ces marchés avait rapporté, l'année dernière, $263,000.

LE GOUVERNEUR WELLS.—Le trésorier d'Etat, Mr. Giffen, et l'auditeur des comptes publics, Mr. Peralta, ont été assermentés, hier, dans la salle de la Cour Suprême.

COUR PRÉVÔTALE.—Mike Collins, accusé d'avoir essayé de frapper un officier, a été condamné à un mois de détention à la geôle de paroisse.

James Fahey, soldat du 1er de cavalerie de la Louisiane, a été condamné à dix jours de geôle pour s'être mal conduit dans les rues.

Meyer Kittner, qui avait une carabine des Etats-Unis, a été condamné à dix piastres d'amende.

Stephen Dod, reconnu coupable d'avoir tenu des propos séditieux et insulté des soldats des Etats-Unis, a été condamné à dix piastres d'amende ou un mois de prison.

Jno. Welsh, soldat du 50me de l'Illinois, a été condamné à un mois de geôle de police. Il avait assailli un policeman.

ENQUETE—Le coroner a pratiqué la levée du cadavre de B. T. Wagner mort d'apoplexie au No 468 de la rue Bacchus. M. Wagner avait quarante ans.

MORTALITÉ.—Le Bureau de Santé annonce qu'il y a eu 163 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 26 novembre au 3 décembre.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la consomption, 22; la diarrhée chronique, 4; la pneumonie, 15; la débilité (adultes) 4; dysenterie aigüe, 3; marasme (adultes), 2.

Ages—Au-dessous de 1 an, 19; de 1 à 2 ans, 4; de 2 à 5 ans, 6; de 15 à 20 ans, 4; de 20 à 25 ans, 5; de 25 à 30 ans, 5; de 30 à 35 ans, 9; de 35 à 40 ans, 12; de 40 à 50 ans, 19; de 50 à 60 ans, 12; de 60 à 70 ans, 6; de 70 à 80 ans, 5; de 80 à 90 ans, 3; non désignés, 9—Total, 163.

Nationalités—Afrique, 1; Danemark, 1; Autriche, 1; France, 4; Allemagne, 3; Irlande, 11; Italie, 1; Prusse, 1; [illegible], 16; non désignés, 34.

Il est mort 76 blancs, 15 nègres et 8 mulâtres.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Législature de la Caroline du Nord.

Adoption de l'amendement constitutionnel.

Membres du Congrès A WASHINGTON.

LEUR VISITE AU PRESIDENT.

Les archives de la marine confédérée.

Départ des prisonniers [illegible] pour le Sud.

WINDER, LEE ET DUNCAN.

Demande de pardon du général Price.

Interruption des fils télégraphiques.

Vicksburg, 3 déc—Le Mississipi a passé, remontant le fleuve, à 4 heures P. M. et le Victory à 7 heures P. M. Le Clara Dolsen a passé, descendant le fleuve, à 7 heures P. M.

Le fleuve baisse.

Raleigh, Caroline du Nord—L'amendement constitutionnel a passé au Sénat hier soir. M. Beale a été élu secrétaire d'Etat.

Les deux membres élus ont les sénateurs des Etats-Unis, [illegible].

Chicago, 2—Farine très inactive.—Le blé a baissé de 2 c, et le maïs de 2 1/2 c.—L'avoine est ferme et a haussé de 1 c.

Les provisions sont languissantes et inactives. Les cochons sont plus bas à $9.27 1/2.

New-York, 2.—Le vapeur Evening Star, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé ici.

Washington, 2.—Nombre de membres du Congrès sont allés présenter leurs devoirs au président aujourd'hui, et nuls autres visiteurs n'ont été reçus.

On disait cette semaine passée que la mise en liberté de l'ex-secrétaire de la marine confédérée serait conditionnelle et qu'il devrait fournir à nos autorités toutes les informations qu'il possède sur les archives de la marine confédérée.

On suppose qu'elles ont été brulées à Charlotte par ordre de M. Davis, pendant le tumulte qui suivit la capitulation de Johnson.

Les archives du département d'Etat-Confédéré sont quelque part en Géorgie, si elles n'ont pas été détruites.

La prison de vieux capitole ayant été fermée, le capitaine R. P. Waldridge, dernier commandant de cette prison, est parti ce soir avec Dick Winder, le major Jno H. Lee et le capitaine John Duncan pour le Sud. Winder va au bureau du maréchal prévôt du général Terry à Richmond; Lee sera remis au général Thomas H. Rodger à Raleigh, et Duncan au général Steedman à Savannah.

Des cours martiales seront nommées dans les districts pour le jugement des prisonniers réputés, mais on ne fera aucun effort spécial pour les convaincre de l'inhumanité envers les prisonniers de guerre, les rendre responsables des crimes commis.

Winder et Duncan sont partis très rassurés, pendant qu'ils n'avaient rien à craindre dans ce procès calme et impartial.

Le général Price a adressé au Président sa demande de pardon.

Les télégraphiques sont interrompus ce soir entre la Nlle Orléans et Jackson, Mississipi.

POPULATION.—Voici le tableau de la population des principales villes de l'Union américaine, avec la proportion dans laquelle l'élément étranger entre dans sa composition:

	Population	Elément étrang.
New York	805,651	47 p c
Philadelphie	565,529	29 "
Brooklyn	266,661	39 "
Baltimore	212,418	25 "
Boston	177,812	36 "
Nouvelle-Orléans	168,675	38 "
Cincinnati	161,044	45 "
Saint Louis	160,773	60 "
Chicago	109,260	50 "
Buffalo	81,129	46 "
Newark	71,914	37 "
Louisville	68,033	33 "
Albany	62,367	34 "
Washington	61,122	17 "
San Francisco	56,802	50 "
Providence	50,666	24 "

On lit dans l'Echo de la Presse Médicale:

HYGIÈNE DENTAIRE.

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HÉNOQUE.—Nos lecteurs ont pu constater, depuis longtemps, combien nous sommes réservés dans l'annonce de ces produits plus ou moins hygiéniques qui, chaque jour, viennent prendre une place importante à la quatrième page des journaux avec force réclames à la suite des faits-Paris. Si nous portons aujourd'hui de notre scepticisme ordinaire, c'est pour parler d'un dentifrice que nous avons expérimenté nous-mêmes, et que nous trouvons digne d'être particulièrement recommandé à l'attention des médecins.

C'est donc sans aucune crainte d'être accusés de complaisance que nous traçons les lignes suivantes:

Eclairé par une étude sérieuse de l'hygiène et par ses connaissances en chimie, M. le docteur Hénoque a composé une Eau Dentifrice dont les propriétés sont constatées par divers corps savants et appréciées justement par tous ceux qui en font usage.

D'une saveur rose, d'une limpidité parfaite, elle exhale un parfum aromatique des plus agréables. Elle parfume durable et laisse à la bouche une fraîcheur délicieuse.

L'Eau Dentifrice du docteur Hénoque est un excellent préservatif, son emploi habituel conserve les dents et raffermit celles qui sont ébranlées en donnant de la force aux gencives. Elle prévient la carie ou en arrête les effets; elle purifie l'haleine, en détruisant les mauvaises odeurs, assainit les pièces artificielles et en prolonge la durée. Elle calme toujours et guérit souvent les douleurs de dents les plus vives.

On l'emploie aussi avec succès contre les ulcérations, le ramollissement, l'engorgement et l'inflammation chronique des gencives, dans les affections scorbutiques, les névralgies, les aphthes, &c.

C'est avec la certitude d'être utile que nous engageons nos confrères à propager dans leur clientèle l'usage de ce spécifique composé par M. le docteur Hénoque dont nous avons annoncé dernièrement la nomination de Médecin dentiste honoraire de S. M. l'Empereur.

DR. DUNOYER.

Marié, le 30 novembre, à l'église St-Louis, par le Rév. Père Doste, EMILE L. SONIAT, de la paroisse St-Charles, à ANNA M. LEWIS, de la Nouvelle-Orléans, fille ainée du Dr. J. H. Lewis.

Décédée, lundi, 4 du courant, à cinq heures et demie du soir, Mme H. CRAWFORD, épouse de feu John Crawford, ancien consul anglais à la Nouvelle-Orléans. Les amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 5 du courant, à une heure de l'après-midi. Le convoi partira du No 66 de la rue Bienville, coin Royale.

ATTENTION.

☞ L'attention de ceux qui [illegible] est appelée sur la vente par ce [illegible] ... [illegible] du magasin de l'importateur, M. G. H. Norman, Nos 17 et 19, rue Royale, par Bernard Turpin, encanteur.

☞ Propriétés [illegible] du vaisseau, à l'encan par le S. J.—Nous appelons l'attention particulière [illegible] ... [illegible] de propriétés sur le [illegible] de la Commune et St Joseph [illegible]. Voir aux annonces.

Société d'Assistance de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les porteurs d'actions sont prévenus que le trésorier est prêt à payer les intérêts jusqu'à ce jour [illegible]
Nouvelle Orléans, 4 décembre 1865.
F. ROBERTS, trésorier, Bureau rue Levée No 47 3me District.

AVIS.

PLUSIEURS personnes doivent à ce qu'elles à peine de [illegible] ... Le public est prié de se consulter à [illegible].
D. BLAIR, Saint-Albert.

Demande d'Appartements.

ON demande pour une famille respectable française, composée d'un monsieur, sa dame, et d'enfants, deux à l'état actuel de [illegible] d'une demoiselle blanche, 3 chambres meublées ou non meublées, avec le pension. On ne s'arrête pas à grand prix [illegible] ... Adresser Boîte 1884, Bureau de Poste—N. O.

Demande de Pension.

UN anglais voudrait trouver pension (table et logement) dans une famille française honorable. Adresser les meilleures informations à [illegible], bureau de l'Abeille.

Demande de travailleurs.

ON demande des travailleurs [illegible] ... [illegible].
J. A. WHITE, [illegible] de la rue Commune.

Succession de Reuben Goodenon.

AVIS est donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître, et de produire une note de leurs réclamations avec pièces justificatives dans le délai [illegible].
[illegible] J. SENGELEY.

JAMES WRIGHT,
Courtier de change.

Rue Carondelet, No 36,

ACHETE et vend [illegible] du change et des valeurs de commerce.

G. L. [illegible] & Bro.
(G. L. [illegible] ... S. [illegible])
Marchands Commissionnaires.

Demande de consignations en gros, de mesures, cotons, sucres, etc. [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 4 décembre.

Les transactions du dehors ont été restreintes par suite du mauvais temps, mais nous avons à constater une demande plus animée dans le coton. Il s'est traité de 3,500 ou 4,000 balles, y compris 800 vendues samedi à une heure avancée. Ce coton ayant été acheté pour l'étranger, il ne faut pas s'attendre à ce que les opérations augmentent la faible quantité de change américain sur place.

Le George Washington ayant apporté $608,000 et la baisse ayant coupé court que le Cromwell étant arrivé Charleston, par l'Express, le marché a ouvert à 149 1/2, ce qui était une baisse; mais comme il y avait plus d'acheteurs que de vendeurs à ce taux, le marché a clos au même point contre 149 1/2 à 149 3/4, en midi soir.—Les opérations embrassent $1,700 à 149; $18,000, $40,000, $50,000 et $60,000 à 149 1/4; $40,000 à 149 3/8; $4,500, en deux lots, à 149 1/2. Il s'est vendu en outre quelques lots moins considérables à 149 1/4 à 149 3/8 et $20,000 à livrer demain à 149.—$600 en demi piastres américaines se sont vendues à 146 1/2. On disait que des dépêches particulières annonçaient qu'il y avait eu des transactions à New-York à 148.

Le change étranger a été beaucoup plus facile. Les ventes de sterling embrassent 7,000 livres, en traites à connaissements, à 158; 4,000 livres cour à 159; 24,000 à 159 1/2 à 159 5/8. Il s'est vendu 50,000, en change commercial, à 3,58 3/4; 30,000 à 3,56 1/4; $400,000 (50,000, 150,000, et 200,000) à 3,57 1/2.—Le sterling peut être coté maintenant à 158 à 159 1/2 à 159 5/8 les traites particulières et 161 à 162 celles des banques; le change sur France, à 3.56 1/4 à 3 60 celui des particuliers et à 3.53 3/4 à 3.55 celui des banques.

La quantité de change américain n'est encore que modérée, mais le marché était mieux pourvu que samedi. Les transactions du dehors s'élèvent à $110,000 à vue sur New York à 1/8 d'escompte; $10,000, $50,000 et une autre forte somme à 1/4; $25,000 et une autre somme à 3/8; $25,000 à 7/16; $5,000, $15,000 et une somme plus forte à 1/2; $5,000 à vue sur Boston à 3/8; $50,000 à 7/16 et $20,000 à 1/2; $20,000 à un jour de vue sur New York à 1/2 et $17,000 à 3/8; $20,000 à quinze jours à 1.1/4.—Les banques ont tiré sur New York à 1/4 à 1/2 d'escompte et au pair; celles qui ont tiré au-dessous du pair n'ont servi que leurs clients. Nous avons, cependant, entendu mentionner un check de $40,000 qui aurait passé à 5/16 et un autre, pour une somme plus forte, à 1/8.

Les actions ont trouvé peu d'acheteurs, mais sont restées fermes. 75 (20 et 45) de la banque d'Amérique se sont vendues à $110. On a transféré 60 actions de la banque du Canal, mais nous ignorons à quel prix. Il y a eu demande d'actions de la compagnie du Gaz et de la compagnie des Chemins de fer, mais les acheteurs n'ont pas voulu se soumettre aux prix qu'on exigeait d'eux.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont cotés à 83 1/2 à 86 et les dividendes en faveur de chemins de fer à 72 1/2 à 75 suivant les coupons. Le dernière vente de consolidés, avec les coupons de janvier, a eu lieu à 86.

Nous n'avons à constater qu'un très faible mouvement dans les billets de banque. Les transactions comprennent $4600 de la banque de la Louisiane à 50 3/4 cents à la piastre, $3,000 à 51 1/2 qui semblent être le taux le plus élevé.—Nous cotons maintenant les billets de la banque de la Louisiane à 47 à 48 et 50 à 51 1/2 cents à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 4 décembre.

COTON—Le marché a ouvert ce matin avec une demande qui, modérée d'abord, est cependant devenue plus générale lorsqu'on a appris que la force du stock allait avoir porté des facteurs à répondre plus librement aux demandes, malgré le temps sombre et pluvieux qui a prévalu toute la journée. Les ventes s'élèvent à 3500 balles, dont 400 environ ont été exportées, et qui a plu comme un tirage de [illegible] qui a permis d'arriver à 3500 balles, ce qui a ajouté ce chiffre 300 balles vendues samedi après la clôture.—Le marché est ferme aujourd'hui, le prix de 856 balles, en quatre courtiers, des prix du 24. Du bon ordinaire au middling de [illegible] ... [illegible] ... [illegible] Le marché a clos ferme. Nous cotons l'ordinary à 34 à 37 cts; le good ordinary à 44 à 46, le low middling à 47 à 48 et le middling à 49 à 50.

STAT DE COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865...balles	22,250	
Reçu aujourd'hui	1657	
précédemment	237797	
		261504
		367772
Exporté aujourd'hui	1964	
précédemment	229494	
		231458
Stock en mains et à bord des navires non expédiés		137814

SUCRE ET MELASSE—Depuis samedi, les arrivages ont embrassé 80 boucauts de sucre et 319 barils de mélasse. Le marché continue à être animé et à plein le plus grande opérations. Nous n'avons à annoncer aujourd'hui aucune vente en première main. Le marché de seconde main est très ferme. Nous cotons au détail: le fair, à 16 à 17 1/2 et le prime et le choice à 18 à 19 cts; le yellow clarified à 17 1/2 à 18 1/2 cts la livre. Pour la mélasse, nous cotons: common à 90, fair à 1 05, prime [illegible] ... 19 à 20 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Nous n'avons pas à noter aucune modification depuis samedi. Les arrivages de la semaine ont été petits et le mouvement se réduit à une petite échelle en ce qui concerne l'exportation aujourd'hui par la pluie.

FARINE—Le marché est dans un calme plat par suite des prix élevés. 700 barils de marques variées, à des conditions privées, 100 de superfine et choice à $7 50 et $8 50 de fine et [illegible] $11 25 le baril. Le marché est maintenant à ce sujet aux chiffres suivants: le superfine à $9 25 à $9 50; le double extra $10 25 le baril et le good extra à $11 à $11 50.

MAIS—Marché déprimé. Il s'en est vendu ce jour 500 sacs de blanc ordinaire à $1 30 et 300 de jaune mêlé à $1 37 1/2 sacs compris. Les détenteurs ont du mal à placer le blanc en sacs à $1 45 et le jaune à $1 50. Il n'a été question aujourd'hui que des ordres qui ne pouvaient être remplis par suite de l'arrivée de nouvelles quantités.

AVOINE—Approvisionnement réduit et bonne demande. Un lot de 500 sacs de cet article s'est vendu en lots modérés à 80 cts le boisseau.

SON—L'approvisionnement de cet article est réduit et les prix en sont élevés. On en a vendu, en lots, à $1 30 les 100 livres, et de 150 sacs de chorts à $1 45 les cent livres.

FOIN—Un lot de 250 balles de prime de l'Ouest s'est vendu à $38 le tonneau. L'approvisionnement de cet article est modéré et la demande faible.

SAINDOUX—Un lot de 116 tierçons de prime s'est vendu à 24 cts la livre. Le marché est calme et les prix tombent.

BACON—Pas de marché pour cet article et ce n'est qu'un seul tonnellement que des commerçants trouvent à vendre une barrique d'épaule à 16 cts la livre—plats côtes ribbed 19 cts et de désossé 19 1/2 à 20 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est rare et en demande, le commun abonde, est calme et les prix en sont moins élevés. L'approvisionnement de fromage est réduit et l'article est calme à des prix qui baissent.—Nous cotons le beurre du Nord à 45 à 50 cts celui de l'Ouest 25 à 40 cts; fromage 20 à 25 cts Dairy anglais 26 cts la livre.

WHISKEY—Il ne s'est fait que quelques ventes de rectifié à $2 37 1/2 à $2 40 le gal.

PORC—La demande est limitée et les commerçants font fort des demandes à $33 le baril de vieux mess.

CAFÉ—En demande pour le détail à 30 à 31 ½ cts la livre de Rio low fair à prime.

CORDE D'EMBALLAGE—Il s'en est fait des ventes s'élevant à 150 rouleaux à 18 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Il s'est vendu 40 balles de toile de l'Inde, en deux lots à 25 cts.

FRETS—Il n'est offert que peu de chose pour le dehors, et le marché est calme. Les taux sont 1 c. par livre de coton sur steamer pour New York, 1 c sur navires à voiles, et 70 à 75 cts le baril de farine, le fret étranger est 5/8 d à 11/16 d par livre de coton sur navires à voiles pour Liverpool, et 1 1/2 cts pour le Havre.

Rien de plus n'a été rapporté.

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS.
Rue Carondelet, No 8, au premier.
FÉLIX GRIMA,
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARK,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

EDW. PILSBURY,
FACTEUR DE COTON
—ET—
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Carondelet, No 12,
Entre les rues Gravier et Commune.

JACOB OTT, Entrepreneur,
Répare les Magasins et les Maisons de Résidence, Fait et répare les Caves.
☞ Les ordres laissés au No. [illegible] ... M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

S. WHITED, F. S. GIBBS, J. E. CRANDALL.
S. WHITED & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
Pour la vente de produits du Sud et de l'Ouest, [illegible] ... [illegible]
[illegible] rue Canal No [illegible], Nlle-Orléans, Louisiane.

Wm. Edwards & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
15, RUE DE LA DOUANE, 15

P. DILLINGHAM,
AVOCAT,
Bureau au coin des rues Camp et Gravier au-dessus de la Banque du Canal.

GIVEN, WATTS & CO.,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET [illegible]
Rue Poydras, No [illegible], Nlle-Orléans.

[illegible]

Librairie de A. RALU.
Reçu par le steamboat Bolivian—
LES MISÉRABLES,
PAR VICTOR HUGO.
Edition nouvelle de Paris (ouvrage complet)
Un beau volume, grand in-8o.
Illustré de magnifiques gravures, au lieu de 24 piastres
6 PIASTRES.
—Aussi—
NAPOLEON III—Recueil de tous ses discours depuis 1848 jusqu'à ce jour;
DE TOCQUEVILLE—La Démocratie en Amérique, [illegible];
JEAN REYNAUD—Terre et Ciel, [illegible];
[illegible];
MOSKOWSKY—Traité général de Photographie; (Edition 1865);
[illegible];
[illegible];
[illegible];
TH. GAUTIER—La Belle Jenny;
PAUL FEVAL—Le Bossu [illegible];
[illegible];
R. CAPENDU—Le Pacha [illegible];
[illegible];
A. DE [illegible]—Les Bœufs Penhoas;
Un grand nombre d'autres nouveautés. Un grand assortiment de pièces de théâtre pour pensionnats, mises en un, deux, trois et quatre personnages. [illegible]... Grand nombre de brochures illustrées, &c.
A. RALU, 28 rue de Chartres.

Institut Locquet
Rue du Camp, Nos 199 et 201,
Entre les rues Julia et St Joseph.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES

Désirant ajouter au confort de ses élèves, Mme Max LeRoy a loué à bail et occupera à partir du 1er janvier 1866, les deux excellentes bâtisses Nos [illegible] rue St Charles, entre les rues Julia et St Joseph. Ces deux bâtisses, jointes à celle du No 201 de la rue du Camp, lui mettront à même de recevoir un plus grand nombre d'externes et de pensionnaires.

Les classes de chimie et de physiologie ont été confiées au Dr Crawcour dont la réputation est si bien établie. Le Dr Crawcour fera sur des sujets, une fois par semaine, un cours qu'il accompagnera d'expériences.

La classe de littérature et d'histoire anglaises, dirigée par M. J. H. S. Dimitry étant complètement organisée, Mme LeRoy invite les dames qui désirent joindre le plaisir à l'instruction à s'adresser à l'Institut, le plus tôt possible pour y être admises comme membres [illegible].

A VENDRE
Un magnifique lot de terre avec plusieurs maisons en briques donnant un bon revenu.

Le soussigné vendra, à des conditions très libérales, un lot de terre composé de vingt-quatre terrains, mesurant toute une plein carré, situé rue Girod, entre Marigny et Genoïs, contenant dix bâtisses dont quatre en brique à deux étages en fer, hangars, plusieurs puits et citernes, et les bâtiments en bon état. Ces maisons ont toujours été louées et sont en bon état.

Conditions—Un quart en argent comptant, le balance à un bon terme au gré de l'acheteur. S'adresser à
B LAPLACE, pharmacien,
Vis à vis de la dépôt du chemin de fer Pontchartrain, Esc. Champs Elysées et Victoire.

PERDU,

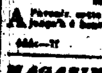

Dimanche soir, une CHIENNE de chasse de moyenne taille, blanche et tachée marron, répondant au nom de Diane. Une récompense libérale sera donnée à qui la ramènera à l'encoignure des rues Royale et Quartier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 4 décembre 1865.
A l'avenir, cette banque sera ouverte pour les affaires jusqu'à 4 heures de l'après-midi.
EUG. ROUSSEAU, caissier.

MAGASIN A BON MARCHE!
MAGASIN DE CHAUSSURES
EN GROS et en DETAIL
—DE—
DOMINIQUE MERCIER,
A L'ANGLE DES RUES BIENVILLE ET DAUPHINE.

Les marchands de la campagne sont invités à examiner notre stock.
4déc—4,6,8,11,13,15—P. P.

L. BRETON,
SUCCESSEUR DE L. BINOCHE & CIE,
20 rue de Chartres, encoignure Douane,

A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir directement de Paris et de Lyon un grand assortiment de marchandises d'hiver, telles que soieries unies et fantaisies, popelines unies et écossaises, lainages pour robes, chapeaux pour dames et enfants, rubans, coiffures, fleurs, plumes, lingerie et broderies en tous genres, dentelles, manteaux de soie, velours et drap, ombrelles, éventails, &c. &c.

Qu'il vendra aux prix les plus modérés.

Marchandises sèches
A bon marché—en gros et en détail.
M. REIMAN,
Rue du Canal, No 160, coin Baronne, en face de l'Eglise.

VIENT de recevoir, des encans de New York, des marchandises qui ont été achetées à moitié de leur valeur et seront vendues ici à meilleur marché que jamais.

[illegible]

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

Reçu par le steamer Alabama et le navire Ste Geneviève, du Havre:
Sirop de Briant;
Sirop de Lactucarium d'Aubergier;
Sirop du docteur Churchill;
Sirop de Raifort iodé de Dorvault;
Sirop de Menesse;
Sirop dépuratif du sang de Chable;
Sirop de dentition du Dr Delabarre;
[illegible];
Sirop de Tolu [illegible];
Sirop de pepsine du Dr [illegible];
Dragées de fer soluble de Lerras;
Elixir de la Grande Chartreuse;
Grains de Santé du Dr Franck;
Pilules de Blancard;
Baume de Colas;
Pâtes de pomme de terre de Gerolt;
Pastilles de Vichy;
Pilules de Dehaut;
Teinture d'arnica;
[illegible];
Papier Fayard;
Poudre bismuthe-magnésienne de Patterson;
Vin de quinquina au malaga, [illegible];
Quinquina Laroche;
Vin de Séguin;
Cigarettes anti-asthmatiques, [illegible].
☞ Tous ces médicaments sortent des véritables dépôts et des meilleures maisons de Paris.

PARFUMERIES FRANÇAISES.

Un assortiment varié de parfumeries des meilleures maisons de Paris. [illegible] ... Pommade et huile philocome, de la Société Hygiénique ... Eau de Cologne de première qualité ... [illegible].

A vendre par ÉDOUARD GUILLOT, No 126, rue Royale.

LA
MAISON RUSTIQUE
EN LOUISIANE.
(Par Jacques de B....., ingénieur agricole.)

Formera deux volumes grand in-8o, imprimés à Paris [illegible] ... [illegible]
—300 SOUSCRIPTIONS—
On souscrit au bureau de ce journal, à la Plume de Bronze, chez Francis Bouvain, [illegible].

DEMANDE DE BARBIERS.
ON demande immédiatement, au No 88 rue Royale, DEUX BONS OUVRIERS BARBIERS [illegible].

AVANCES! AVANCES!
DES AVANCES
[illegible] ... [illegible].
LEVY & BOUTTE, rue Carondelet, No 37.

DIAPHANOTYPES!!
[illegible] ... GALERIE DE PHOTOGRAPHIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, AU No 87 DE LA RUE DU CAMP. [illegible]

AVIS.
AVIS est donné au public que toutes les personnes [illegible] ... [illegible].
E. S. [illegible].

DUMAS FRERES,
35 ---- RUE DE CHARTRES ---- 35
Importation directe
DE
MARCHANDISES FRANCAISES.

Vendront au plus bas prix du marché un assortiment complet de

DRAP NOIR ET COULEUR,
SATIN NOIR POUR PANTALONS,
EDREDON NOIR ET COULEUR,
FAÇONNÉ NOIR,
VELOURS NOIR ET COULEUR,
CASIMIRS POUR HABILLEMENTS COMPLETS,
PANTALONS HAUTE NOUVEAUTÉ,
GILETS CACHEMIRE—VELOURS—SOIE NOIRE ET BLANCHE,
HAUTE NOUVEAUTÉ,
SATIN DE CHINE—SERGE SOIE—SERGÉ LAINE ET SOIE—DRAP, D'ITALIE
FOURNITURES POUR TAILLEURS—BOUTONS ET BORDURES,
CHEMISES DEVANT TOILE—CHEMISES TOILE—CHEMISES BRODÉES.

3nov—3,5,7,9,12déc P P

CARTES A JOUER.
Avis important aux détaillants de cartes à jouer.

Le commissaire du revenu intérieur, à Washington, a décidé que quand le fabricant de cartes à jouer a mis sur chaque paquet un timbre correspondant au prix auquel il a vendu le paquet, l'acheteur ne doit pas être requis de mettre dessus un nouveau timbre quel que soit le prix auquel il le fixe.

Le détaillant de cartes à jouer peut maintenant les vendre à un prix quelconque, sans aucune timbre. Nous avons actuellement en magasin et vendons en commission, aux prix des fabricants,

100 grosses de cartes à jouer,
—Comprenant—
CARTES FINES DE CHEMINS DE FER,
BATEAUX A VAPEUR,
CARTES HIGHLANDERS ET CARTES MOGOL,
à une et deux têtes et des couleurs assorties.
STEVENS & SEYMOUR,
19 nov—6—PP Rue de la Commune, Nos 96 et 98.

Stevens & Seymour,
Encanteurs de papier et fournisseurs de bureaux,
Rue de la Commune, Nos 96 et 98,
presque en face du City Hotel.

Nous avons en magasin un grand assortiment varié de PAPIER d'imprimerie, à écrire et à enveloppes,
LIVRES en blanc, fournitures de bureau,
LIVRES d'école, CARTES à jouer,
Et ARTICLES DE FANTAISIE
Pour le commerce de la ville et celui de la campagne. Nous les offrons aux plus bas prix.
19 nov—6 P P STEVENS & SEYMOUR.

LE soussigné annonce aujourd'hui l'association à la vente de marchandises sèches [illegible] ... J. J. Haggerty en Europe et C. Haggerty de New York. [illegible] ... [illegible].
M. R. HAGGERTY.

La Presse à coton Mississippi
(A côté de la cour Stoo ...)
Sous la direction des successeurs de P. J. FORSTALL, WM WREN, directeur.

Est prête maintenant et presser le coton. [illegible] ... Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à cacher en secret, même en voyage.
Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.
R. MATTHEW, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
R. MATTHEW, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

B. L. MANN & CO.,
Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cire, Huile, Tanneurs, Japonica, Sumac, &c.
Rue des Magasins, Nos 83 et 85, Nouvelle Orléans.

Compagnie de toile en Mica,
ETABLIE EN 1854.

La toile de Mica, préparée pour les toits, est offerte pour son bon marché, sa légèreté et sa durabilité, c'est indubitablement ce qu'il y a de mieux offert au public.

Le bons est une toile épaisse de ... pouces de largeur [illegible] ... [illegible].

On peut se voir des échantillons, lire les certificats et obtenir tous les renseignements sur l'agent de la Compagnie.
P. HUMPHREYS, rue Royale, No 86.

PLANTATION A LOUER
dans le voisinage immédiat de la Nouvelle-Orléans [illegible] ... [illegible].

Courtier de Propriétés Foncières.
LE soussigné annonce à ses amis qu'il s'est établi au No 3, de Bank Place, [illegible] ... [illegible].
CHARLES A. LABUZAN, No 3, Bank Place.

U.S. BONDED WAREHOUSE No 5
Rue Toulouse, Nos 17 et 19

Le soussigné sollicite le patronage des importateurs et appelle leur attention sur la construction de son entrepôt.
A. LEBLANC.

O. B. GRAHAM & CO,
120........RUE GRAVIER........120
Entre les rues Camp et St Charles.
Importateurs de marchandises sèches étrangères et du pays—agent de "York Street Flax Spinning Company" de Belfast,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin, qui arrivent par les premiers bateaux d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, [illegible] ... [illegible].

A VENDRE.
UN superbe morceau de terre contenant 26 lots, situé à Mandeville et faisant face au chemin de Bayou Lacombe et au Bayou Castin.
E. FAUCHAT courtier, No 25 Passage de la Bourse.

Le "Circle Arrow" et les bandes de fer, patentés, pour les balles à coton.

LES soussignés ont en magasin un approvisionnement complet de ces excellents cercles et bandes de fer, [illegible] ... [illegible].
GIVEN, WATTS & CO, rue Perdido, No 100.

A VENDRE,
UN BON MULET, avec harnais et charrette. S'adresser au chantier du bois, à l'encoignure des rues Coliseo et Magasin.

A LOUER OU A VENDRE.
LA manufacture d'huile de graines de coton, située rue Bienville entre Johnson et Galvez. Pour détails et renseignements s'adresser à
J. ALLIGE, No 56 rue de Chartres, au 1er.

A LOUER DE SUITE
UNE TERRE située dans la paroisse St-Charles entre les propriétés Roch et McCarmic, à 21 milles de la Nlle Orléans, rive gauche, [illegible] ... [illegible]. Plus Mise, Foins, Mules, Charrettes, &c. &c.
S'adresser au Curé de l'Eglise Roman.

DEMANDE DE MAISON.
On désire acheter à loyer une maison bonne, convenable, meublée ou non meublée, [illegible] ... [illegible].

Demande d'ouvrières en robes.
PLUSIEURS ouvrières en robes et une apprentie trouveront de l'emploi chez Mme C. LEVY, rue du Canal, No 136.

228,500 Véritables Cigares DE LA HAVANE
Des Marques les mieux connues,
TELLES QUE
LONDRES, MEDIAS, REGALIAS, BREVAS, CILINDRADOS, &c. &c.
A vendre à des prix réduits par
JAIME SALAS, importateur, Rue de la Commune, No 73

Nouveau Magasin de Modes,
—A LA VILLE DE PARIS—
RUE DE CHARTRES, No 26, [illegible]
MME FROISSEVAUX, gérante du [illegible] ... [illegible].

Grocerie à vendre.
A vendre à l'amiable ou à l'encan, pour cause de départ. Une bonne grocerie, bien située, dans un beau quartier, encoignure [illegible] ... [illegible].

AVIS.
☞ M. A. J. BOIES, [illegible] ... [illegible].

GRISWOLD, TARLETON & CO,
Rue Carondelet, No 75.

AVIS.
LES personnes qui ont des [illegible] ... [illegible].

Aux planteurs et aux travailleurs.
NOUS tenons au courant ... [illegible] ... [illegible].

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle Orléans.
OFFICIEL.
Bons Consolidés,

Le vingt quatre novembre 1865, à une séance du Bureau, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans soit et est par les présentes autorisé à livrer, sur demande, des bons de la dette consolidée de la dite ville, de mille piastres chacun, avec des coupons semi-annuels d'intérêt à cinq pour cent l'an attachés aux dits bons, payables vingt-sept ans à partir de leur date—en échange de bons émis, par la même ville, en faveur de la Compagnie du Chemin de fer de Nashville, datés le 1er janvier 1855 et portant le même intérêt de cinq pour cent l'an—lesquels bons ne devront pas excéder la somme de trois cent quatre-vingt-deux mille piastres, montant non encore payé.

HU. KENNEDY, Maire.
JOHN S. WALTON, Trésorier.
S. HOWELL, Contrôleur.
W. BURKE, Président du Bureau de Finances.
FRANCIS MOUNEY, Secrétaire.

L'histoire de la Louisiane
En Quatre Volumes, par
CHARLES GAYARRE.

Sera livrée aux souscripteurs pour la somme de douze piastres cent cinq ans, [illegible] ... [illegible].
FRANCIS BOUVAIN & Co.

CAFE-GROCERIE
A VENDRE.
UN café-grocerie situé au coin des rues Ste Anne et [illegible] ... [illegible].

DEMANDE DE LOCAL pour un vétérinaire.
LE soussigné désire louer entre la rue du Canal et la rue St. [illegible] ... [illegible].
LOUIS LOUIS, Rue Baronne, No 174.

Articles pour confiseurs.
2000 enveloppes pour de bonbons, 200 enveloppes de cornets, [illegible] ... [illegible].
T. BAILLY BLANCHARD Jr., 28 & 30 Vieille-Levée.

Plomb de chasse.
100 sacs de plomb de chasse des Nos 4, 6, [illegible].
A vendre par CUSACHS & ODGEN, Encoignure de Chartres et Bienville.

Demande de chambres et pension
ON demande trois chambres et la pension, dans une famille française. [illegible] ... [illegible].

ON DEMANDE UN HOMME DE PEINE [illegible] ... [illegible].
CUSACHS & ODGEN.

Whisky, Whisky, Whisky,
20 barils vieux whisky Bourbon,
20 do McGibbon,
25 do Moore,
25 do Grave,
20 do [illegible] Magnolia,
Venant d'être reçus et à vendre par
W. HALSTED & CO.

CHANGEMENT DE MAGASIN
J'AI transporté mon magasin au No [illegible] de la rue des Magasins, près le coin de la rue Lafayette.
E. FALLE.

Certificat de Banque perdu ou égaré
LE soussigné prévient le public qu'il vient de l'égarer [illegible] ... [illegible].
A. WALDREICH.

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Texas.
[illegible] ... [illegible].
PIKE, LAPEYRE & BROTHER.

RAPHAEL BELTRAN,
GROCER EN GROS,
Vieille-Levée No 101, entre St-Louis et Conti.
SUCRE, Mélasse, Porc, [illegible] ... [illegible].

GEO. M.D. BURKE,
(Autrefois de la maison M. BURKE'S Son,)
Courtier de marchandises.
26........BANK PLACE........26
[illegible] ... DES D'EMBALLAGE, SACS EN PITRE, [illegible] ... CAFES, SUCRES, PORC, SEL &c.

J. VILLARRUBIA,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE
Produits de Cuba,
No 9 RUE BIENVILLE
Entre Vieille-Levée et Fleuve.

Encan et Commission.
LES soussignés ayant formé, aujourd'hui, une société pour les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison
FORSTALL & SPEAR,
ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils sont maintenant au No 58 de la rue de la Douane entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, au plancher.
CHS E. FORSTALL, PLACIDE J. SPEAR.
Nlle-Orléans, 22 nov. 1865.

A vendre pour cause de départ.
DANS la paroisse Plaquemines, à 20 milles de la Nouvelle-Orléans, rive droite—Environ 6 arpents de face, sur 40 arpents de profondeur, et 150 arpents cultivables en riz et coton, [illegible] ... [illegible].
TAGLIABUE ... SOCOLA, No 130 Vieille-Levée, coin Toulouse [illegible].

Hôtel des Etats-Unis à louer.
Ce vaste établissement situé rue des Champs Elysées, en face du débarcadère du chemin de fer Pontchartrain, est à louer à bail, à partir du 1er janvier 1866.
Pour les conditions s'adresser à J. J. HERR, 26 Nouvelle-Levée.

CHARBON
Cannel anglais et PITTSBURGH
A vendre par W. G. COYLE & Co., Rue Gravier No 142, Entre les rues Camp et St Charles.

BOIS DE CHAUFFAGE,
de Chêne, platane, frêne, cœur de cyprès de

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et en détail, [illegible] ... [illegible].
E. PRADEL, No 24 rue St-Charles.
Dépôt de bois au coin Claiborne et Toulouse.

AUX FAMILLES—Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. [illegible] ... [illegible].

Le Dr JUST TOUATRE
Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
EX-CHIRURGIEN DE LA MARINE IMPERIALE,
[illegible] ... [illegible].

Compagnie de la Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1865.
L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu au bureau de la banque, [illegible] ... LUNDI (1er) du décembre prochain [illegible].
GL. JUMONVILLE.

GARDNER SMITH, J. S. [illegible], P. LELIS
GARDNER SMITH & CO.
[illegible] ... [illegible].
GARDNER SMITH & CO.

A VENDRE en [illegible] ... de Bordeaux, par JOS. [illegible].
[illegible] ... [illegible].

GRANDE VENTE DE CADEAUX DU
N. W. MANNING & Co,
Au coin des rues Royale et Conti,
NLLE-ORLEANS, LNE.
$100,000

Des pianos, montres, bijouterie de toute espèce pour dames et messieurs, argenterie plaquée de toute espèce, plumes en or avec et plume porte-plume en argent et alliage, argenterie, [illegible] ... albums photographiques, porte-feuilles, porte-monnaie et de toute espèce, couteaux de poche et ciseaux, bijouterie de fantaisie, [illegible] ... [illegible] ... à une piastre.

—PLAN DE LA VENTE—

Des photographes des principaux généraux et d'autres personnages célèbres, accompagnés d'une annonce nommant chaque article et sa valeur sont placés dans des enveloppes cachetées, bien mélangées, et dont l'une (franc de port) d'un quelconque qu'il sera tiré [illegible] ... [illegible].
N. W. MANNING & Co. Nlle-Orléans, Lne.

PRODUITS DE CUBA.

CIGARES DE LA HAVANE, marques de choix, TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES pour capes et tripes,
CIGARETTES de la MARQUE HONRADEZ PICADURA,
UN FORT STOCK CONSTAMMENT EN MAGASIN et à vendre par
SUÁRIO & FERRER, Rue Bourbon, No 92.

CHANGEMENT DE DOMICILE
LA MAISON
LION & ANDREE
A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans et ses clients de la campagne, qu'elle a transporté son magasin
172......RUE DU CANAL......172
(entre Baronne et Philippe.)
où elle continuera à recevoir par chaque steamer les dernières nouveautés de Paris,

TELLES QUE
RUBANS, Ceintures, Boucles, Boutons;
GARNITURES pour robes et manteaux;
PEIGNES écaille et ivoire; EVENTAILS;
BROSSERIE en tous genres; CORSETS;
PARFUMERIE des premières maisons de Paris.
—ON TROUVERA DANS LA MEME MAISON—
Un assortiment de BIJOUTERIE française, diamants, perles, broches, garnitures de toilettes et de lavabos, ainsi que les articles de Paris en général.
—NOTA—
LA MAISON LION & ANDREE complètera un rayon de soiries, d'un assortiment de CHEMISES françaises,
CRAVATES ET FAUX COLS,
GANTS de peau, flanelle, cachemire, cotons et de fil,
CHAUSSETTES, GANTS,
CANNES, Parapluies, Boucles, Gants,
PIPES et ARTICLES pour fumeurs,
ARTICLES pour COIFFEURS,
PORTE-MONNAIE et SACOCHES pour dames et messieurs,
SACS DE VOYAGE, &c. &c.
Maison de commission à Paris.

HEBERT & ESCOUSSE,
131........Rue de Chartres........131
Par les derniers arrivages—reçu:
DES
PAPIERS PEINTS FRANÇAIS
Nouveaux et bon marché,
BROCHURES DIVERSES & ROMANS
Un grand choix
PLUMES METALLIQUES Françaises et Américaines.
ENCRE A COPIER de Antoine, qualité supérieure.
ENCRES ORDINAIRES; Américaines et Françaises de toutes les couleurs.
LIVRES CLASSIQUES Français et Américains.
FOURNITURES DE BUREAUX, &c. &c. &c.
ABONNEMENTS.
AVIS IMPORTANT.
Afin de n'éprouver aucun retard, les personnes qui désirent s'abonner aux publications françaises de REVUES DE LITTERATURE—DE MEDECINE—DE SCIENCES ET D'ARTS, POUR 1866, sont priées de se faire inscrire promptement.

PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
62 rue Bourbon (à la Plume de Bronze.)
Le plus grand assortiment de PLUMES en or qu'ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.
☞ Ces plumes sont garanties, sur facture, de 16 carats et sont de durabilité indéfinie.
☞ Ces plumes sont fabriquées par
TOLEY,
Il suffit d'en faire connaissance pour en avoir confiance.
☞ On peut choisir ces plumes VERITABLEMENT BONNES, *AU DETAIL,*
à prix marqués en "CHIFFRES CONNUS," ou à les échanger, avec une réduction convenable.
VENEZ EXAMINER L'ETALAGE [illegible] ... [illegible].

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

C. de LASOUS,
EXCHANGE BROKER,
13......CARONDELET STREET......13

LES Drs. [illegible] et [illegible],
MEDECINE ET CHIRURGIE.
[illegible] ... [illegible].

AGENCE D'IMMIGRATION
84 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ, [illegible] ... planteurs de la Louisiane et des Etats voisins qu'il est en mesure de leur procurer des travailleurs de France et des [illegible] ... de l'Inde, de la Chine.

N. B.—M. CHARLES DE GAALON, [illegible] ... [illegible].

PERDU OU EGARE.
AVIS est par la présente donné qu'une application sera faite au Président et aux directeurs du département des Water-Works de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, pour une nouvelle émission d'un certificat No [illegible] ... [illegible].
ADAM GIEGER.

AVIS.
Bureau de la Compagnie des chemins de fer de Jackson et de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, 28 octobre 1865.

CONFORMÉMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, avis est donné aux actionnaires [illegible] ... [illegible].

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—décembre 1865.
☞ Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour y recevoir des communications qui les concernent, les personnes ci-après:

A
Alle Victor, de St Martinville, Lne.
Aubouin Julien.
B
Banquet, Louis Hippolyte.
Boudot, Joseph, Marc.
Baillargeaux, Auguste.
Baille, Alexandre, ...
C
Calvé, Adolphe.
Chauvin, [illegible].
Castel, [illegible].
Canot, [illegible].
Chol, Louise, Mme.
D
Davardin, Emile.
Decker, Henry.
Dessaud, Jean Marie.
Dubroca, Marie, Mme.
Dufour, Jean Pierre, les héritiers de feu Sieur.
Dumesnil, professeur à la Pointe, Lne.
F
Fabre, Mme née Elise Thomas.
G
Guillain, Victor.
Gandeury, Sebastiaque.
Gavin, Mme.
Guiranan, Manuelle et Josè.
H
[illegible], Jean, [illegible].
I
Izard, Edouard, [illegible].
L
Lorain, Michel.
Lemaire, Mme Veuve, née Marie Eugénie.
M
Melquiot, Louis, de Wateroo, Ferme de la Pointe Coupée, Lne.
Moulin ou Mauson, Michel, Bernard.
O
Odier, Adolphe Jérôme.
P
Pottier, Mlle, de Biloxi, Miss.
Picard, Pierre Frédéric, [illegible].
Pérez, Jeanne et Louis Ernest.
R
[illegible], Mme Vve [illegible].
S
Sigmann, Pierre Auguste.
T
Tiercé, Léon Benjamin.
V
Vidal, Mme, née Fouché.

[illegible] ... [illegible].

Succession de LOUIS M. V. TAXIL—No [illegible].
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession, [illegible] ... [illegible].
Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERE, Greffier.